Pour modifier le tarif d'un acte, insérer la CPS du praticien, débrancher le lecteur du poste de travail. Appuyer sur **Menu**, puis **Informations PS**. Dans **Paramètres acte isolé**, appuyer sur **Tarifs** :



A partir de ce menu, il est possible de paramétrer les tarifs des Actes NGAP, des majorations et des indemnités de déplacement. Le menu se présente ainsi :

🗩 🌗	11/09/2015 15:56	4
	TARIFS	×
	C 23.0€	
	CA 26.0€	
	CRD 26.5€	
	CRM 51.56	
	CRN 42.56	
	Retour	
	82	

Sélectionner l'Acte à modifier. Suite à la sélection de cet Acte, le type d'écran suivant apparaît :

3 11/09/2015 15:57			
c			
01/01/2011 23.0€			
01/07/2007 22.06			
01/08/2006 21.0€			
16/10/2004 20.0€			
01/01/2002 17.53€			
Retour Ajouter			
88			

Cet écran indique, pour un Acte donné, les tarifs avec les dates d'applications correspondantes.

Il est possible :

- D'ajouter une nouvelle ligne en appuyant sur le bouton « Ajouter ».
- De saisir la date d'application du tarif puis le nouveau tarif :

💼 🌒 11/09/2015 15:58 🕴	💼 🌒 17/08/2015 18:23 🔮
Date d'application du tarif	SAISIE TARIF Tarif :
	1 2 3
+ + +	4 5 6
	7 8 9
Utilisez les boutons +/- ou cliquez sur la valeur.	ESC 0 .
Retour Valider	ANN COR VAL
88	88

→ Remarque : la modification d'un tarif ou d'une date est appliquée pour l'ensemble des PS de la même spécialité qui utilisent l'ES-KAP-Ad.

La liste des tarifs de l'Acte est ensuite affichée après actualisation :

11/09/2015	15:58	
c 🗖		
01/01/2018 30	.00€ (01)	
01/01/2011 2	3.0€	
01/07/2007 2	2.0€	
01/08/2006 2	1.0€	
16/10/2004 2	0.06	
Retour	Ajouter	
2		

En appuyant sur l'un de ces boutons, il est possible de supprimer la ligne correspondante après avoir validé l'écran suivant :

